



[WEBINAIRE] **VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H**
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures



« *Prévenir et anticiper les tensions de trésorerie* »

**Les Procédures confidentielles devant le
Tribunal de Commerce**



Animateurs

Ordre des Experts-Comptables des Pays de Loire - Membres de la Commission Entreprises



LIONEL
TESSON



FRÉDÉRIC
TRAVADON



STÉPHANE
RAIMBAULT

Présentation en partenariat avec



GUILLAUME
MARTIN





[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures




Layon Conseil

Anticiper l'impasse

Exerce des missions de mandataire ad'hoc / Conciliateur devant les tribunaux de commerce.

- **Une expérience** depuis plus de 20 ans dans les procédures préventives
- **Une approche terrain** pour gagner en efficacité
- **Une organisation fluide** avec des interlocuteurs joignables et dédiés aux différents créanciers



Guillaume
MARTIN



Charlène
FOURAULT



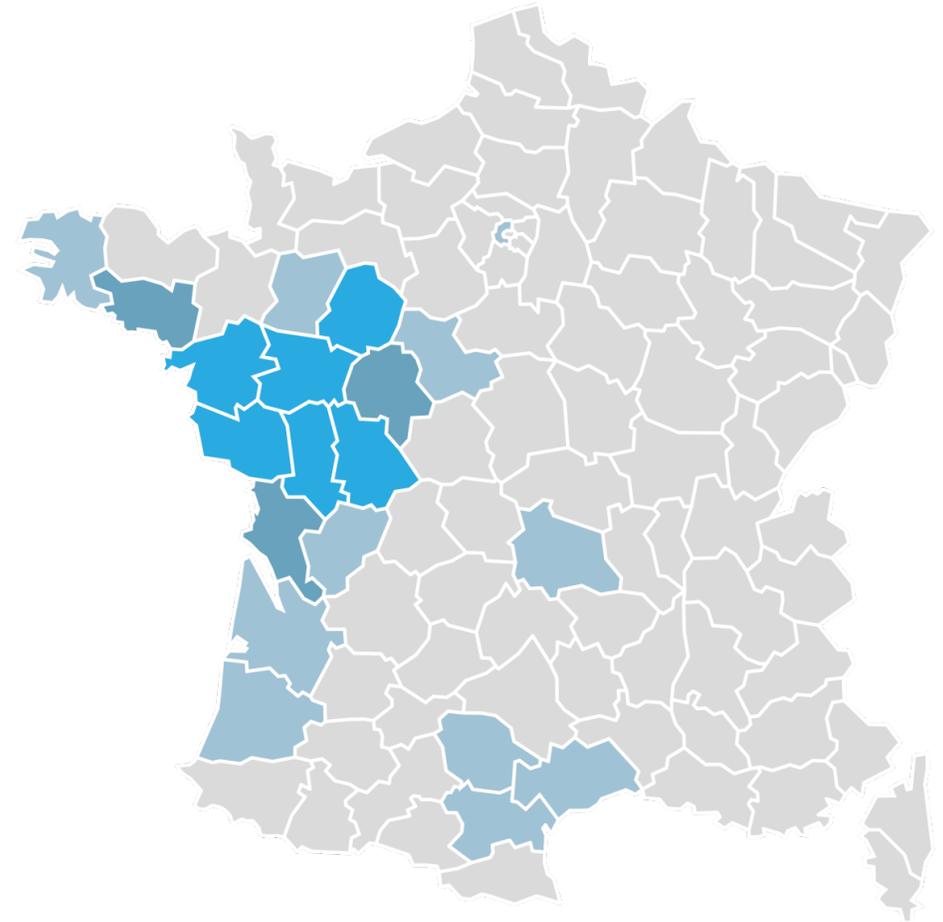
Eloïse
MARTINEAU



Solange
JUSTEAU



Emilia
ROSA



www.layon-conseil-assistance.com



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Contexte économique de crise qui dure

La trésorerie est essentielle dans ce contexte

- Pour faire face aux pertes d'exploitation
- Pour financer la dégradation du BFR
- Pour relancer l'activité et investir (notamment dans le numérique)

Les mesures d'aides évoluent (PGE prolongé, aide FDS augmentée, aides à l'embauche, baisse des impôts de production, crédit d'impôt sur abandon de loyer...)

Un plan de relance a été annoncé (prêt participatif, renforcement des fonds propres, R&D, export, formation, transition écologique...)



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

Les risques de défaillance d'entreprise sont importants

Les aides du gouvernement n'ont offert qu'un sursis temporaire aux entreprises. La situation de certaines entreprises est fragile du fait d'une crise qui se prolonge et d'un niveau de dette qui augmente :

- le PGE devra être remboursé
- les reports (URSSAF, Loyers...) devront être payés

Les annonces de plans sociaux se multiplient et le pire semble à venir. Il faut s'attendre à une hausse des faillites et des destructions d'emplois dans les prochains mois.

L'accompagnement des entreprises dans ce contexte est donc clé pour les aider à prendre les bonnes décisions et anticiper les cessations de paiement.



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Rappel des procédures

Les Procédures confidentielles devant le Tribunal de Commerce :

- Le Mandat Ad'hoc
- La Conciliation



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Rappel des procédures

Les Procédures soumises à publicité devant le Tribunal de Commerce :

- La sauvegarde / accélérée / financière accélérée
- Le redressement judiciaire
- La liquidation judiciaire
- Le rétablissement professionnel



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Focus procédure de sauvegarde :

- Ne pas être en cessation des paiements
- Le dirigeant reste maître de sa gestion
- Protection accrue des cautions personnes physiques
- Droit à une seconde chance en redressement judiciaire
- Les sauvegardes accélérées
- Mais absence de prise en charge des salaires par les AGS



Introduction

Les causes des difficultés :

- L'accident de parcours
- La conjoncture
- Un développement non financé
- Des impayés...



Introduction

Les moyens d'anticipation :

- Connaître son point mort
- Tenir un tableau de bord
- Etablir un prévisionnel d'exploitation et de trésorerie



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures



Informersa banque

- Ouverture de crédit ponctuelle
- Billet de trésorerie
- Mobilisation du poste client



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Introduction

Les outils pour maintenir sa trésorerie :

- Faire rentrer la trésorerie (recouvrement, mobilisation)
- Négocier ses dettes et décaler ses paiements



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Le but est d'éviter une cessation des paiements

- L'entreprise est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec son actif disponible.
- **Le débiteur qui établit que les réserves de crédit ou les moratoires dont il bénéficie de la part de ses créanciers lui permettent de faire face au passif exigible avec son actif disponible n'est pas en cessation des paiements.**



Les CIP

Centre d'information sur la Prévention des difficultés des entreprises

- Association loi 1901 à BNL : **détecter très tôt** les difficultés des entreprises et **anticiper** le traitement
- Structure nationale + 60 CIP en France
- Accueillir, informer les chefs d'entreprise en difficulté lors d'entretiens confidentiels et gratuits le jeudi
- Plutôt réservé aux entrepreneurs qui n'ont pas d'EC mais pas que (conforter l'avis de l'EC)
- Composition : 1 EC ou CAC, 1 avocat, 1 ancien juge du TC (les membres ne se substituent pas aux conseils de l'entreprise)
- Chaque département du CRO PDL est maintenant doté d'un CIP
- Pour aller plus loin : <https://www.cip-national.fr/>
- Interlocuteur privilégié : secretariat.cip@orddec.fr
0 800100259 pour les départements 44 49 72 53 et 0 800300360 pour le département 37



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

Le Mandat Ad 'hoc

(L611-3 du Code de Commerce)

Les conditions d'ouverture :

- Démarche volontaire de l'entreprise
- Société qui éprouve des difficultés de tout ordre
- Confidentielle (rendez vous avec le Président du Tribunal, aucune inscription)
- Société **qui n'est pas en cessation des paiements**
- Procédure non limitée dans le temps (à la discrétion du Président du Tribunal)



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

La Conciliation

(L611-4 du Code de Commerce)

Les conditions d'ouverture :

- Démarche volontaire de l'entreprise
- Procédure confidentielle (L611-15 du code de commerce)
- Entreprise qui éprouve une difficulté juridique, économique ou financière, avérée ou prévisible.
- Société **qui n'est pas en cessation des paiements depuis plus de 45 jours**
- Procédure **limitée dans le temps** (4 mois + 1 mois en cas de besoin)



La Conciliation

Mise en place de la procédure :

Les conditions d'intervention du conciliateur doivent être consignées par écrit avant l'ouverture de la procédure, ce qui implique de rencontrer le conciliateur et qui permet :

- D'exposer l'historique, le métier et les difficultés de l'entreprise et surtout les mesures mises ou à mettre en place pour passer la difficulté.
- De bâtir une stratégie, de déterminer les axes et les créanciers à impliquer dans la procédure.
- De s'assurer que la procédure est adaptée à la situation.



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

La Conciliation

Mise en place de la procédure :

- Il faut établir une requête exposant les difficultés de l'entreprise
- Un rendez vous avec le Président du Tribunal est sollicité et obtenu souvent dans un bref délai.
- Dans le cas où les conditions d'ouverture sont remplies, une ordonnance est rendue, souvent le jour même, ouvrant la procédure et désignant le Conciliateur



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Les leviers possibles :

- Mise en place de moratoires sur des dettes existantes
- Décalages des dettes sociales et fiscales et mise en place de plan
- Maintien des concours court terme
- Gel en capital des prêts
- Minoration des loyers de crédit bail
- Abandon tout ou partie de créance



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

La Conciliation

Planning de la procédure :

- **1^{er} mois** : les premières demandes provisoires (selon les cas) :
 - Maintien des concours bancaires, suspension d'exigibilité des concours dénoncés ou des échéances de prêt impayées.
 - Demande de gel en capital des prêts.
 - Demande de minoration (à hauteur des intérêts) des loyers sur les échéances de crédit bail.
 - Information des organismes sociaux et fiscaux sur l'incapacité de l'entreprise d'honorer ses charges.
 - Si besoin, blocage d'un encours fournisseurs.



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

La Conciliation

Planning de la procédure :

➤ 2^{ème} mois :

- Réception des déclarations de créances.
- Elaboration du prévisionnel d'exploitation et de trésorerie prenant en compte les mesures de restructuration et les demandes à faire aux créanciers pour permettre à l'entreprise de passer le cap.
- Présentation du plan aux établissements financiers.



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Pays de Loire

La Conciliation

Planning de la procédure :

- **3^{ème} mois** : Si accueil favorable des établissements financiers : diffusion du plan aux autres créanciers.
- **4^{ème} mois** : Négociation et établissement du protocole de conciliation.
- **5^{ème} mois** : Fin de procédure et mise en application du plan.
 - Fin de la mission du conciliateur.
 - Possible désignation en qualité de mandataire à l'exécution de l'accord.



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures



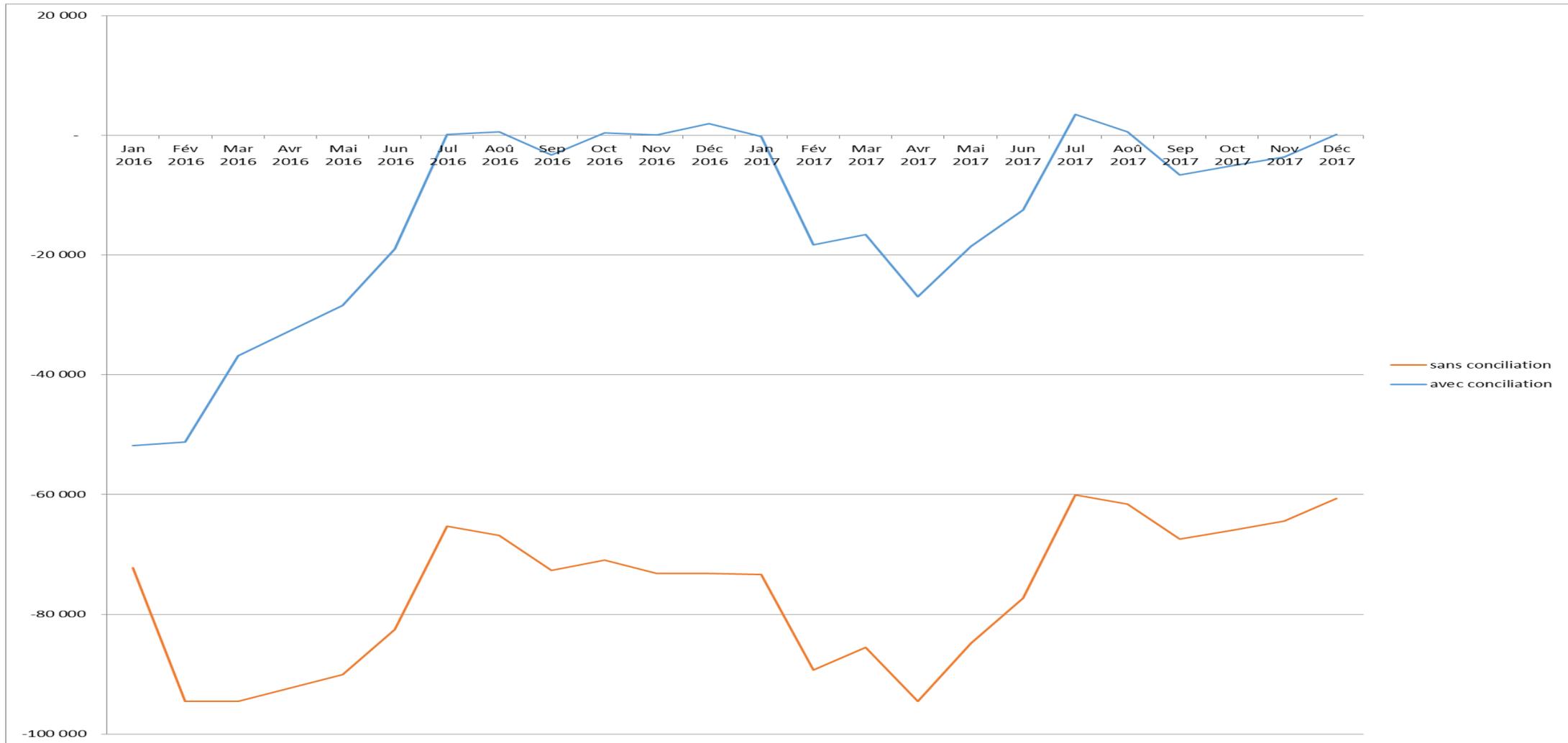
Cas concret 1 :

Entreprise de TP qui fait face à des intempéries en début d'année : absence de production et de facturation

Autorisation de découvert 50 K€ utilisée



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures





[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures



La Conciliation

Intérêt de la procédure :

- Préserver la clientèle par la confidentialité.
- Possibilité d'imposer un accord dans certains cas (L611-7 du code de commerce).
- Les accords ont force exécutoire, interrompent et interdisent toute action en justice et bénéficient aux coobligés.
- La conciliation est un motif de rachat d'Épargne Retraite et remboursement anticipé de certains crédits d'impôts (CIR, CICE, CIIC).
- Pas de report possible de la date de cessation des paiements en cas d'homologation (L 631 -8).
- Le Tribunal ne peut ouvrir une procédure collective pendant la période de conciliation (L 631-5).
- Préalable à une procédure collective « préparée ».



La Conciliation

Réforme 2016 :

- Nouvel article L 621-1 du code de commerce relatif à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde :

« Lorsque la situation du débiteur ne fait pas apparaître de difficultés qu'il ne serait pas en mesure de surmonter, le tribunal invite celui-ci à demander l'ouverture d'une procédure de conciliation au Président du Tribunal. Il statue ensuite sur la seule demande de sauvegarde ».



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

La Conciliation

En cas d'échec de la procédure :

Selon les cas :

- L'entreprise poursuit son activité comme avant la procédure.
- Possibilité de transformer en mandat ad'hoc (3 mois entre 2 conciliations).
- Possibilité d'ouverture d'une sauvegarde (en l'absence de cessation des paiements) ou sauvegarde accélérée (CA 3 M€, 20 salariés ou total bilan 1,5M€ ou comptes consolidés pour holding).
- Possibilité d'ouverture d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.



Les signaux dans l'entreprise :

- Bilan en forte perte ou deux exercices consécutifs (dénonciation à venir, perte assurance-crédit)
- Dénonciation découvert (préavis 60 jours) / factor / assurance crédit
- Non paiement des charges sociales et fiscales, retards fournisseurs
- Augmentation très importante de l'activité avec BFR qui n'est pas financé
- Résultat non suffisant pour paiement LBO (compte courant inversé)
- Burn-out du dirigeant
- La conjoncture
- Un déménagement mal anticipé (coûts complémentaires, désorganisation de l'entreprise, absence de prospection : perte + trou d'activité)
- Un sinistre
- Procès mal engagé avec risque de perte
- Licenciements à engager et non financés (plan social / licenciement pour inaptitude)
- Les intempéries
- La morosité / mouvements sociaux (gilets jaunes)



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Pays de Loire

Les protections dans le cadre du COVID :

- Jusqu'à la fin de l'année 2021 protection sur poursuite d'un créancier afin:
 - Interdire toute action en justice (action en paiement / résolution de contrat)
 - Interdiction des procédures d'exécution
 - Report et échelonnement des dettes par le Président du Tribunal de Commerce
- Fin des seuils pour sauvegarde accélérée



[WEBINAIRE] VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020 | 11H-12H
PREVENTION – Entreprises en difficulté pendant la crise :
devoir de conseils et anticipation des procédures



Le rôle de l'expert comptable dans le cadre de la prévention :

- Rôle de détection en amont des difficultés
- Accompagnement du dirigeant lors de l'ouverture de la procédure
- Travail en équipe (dirigeant, expert comptable et mandataire ad'hoc)
- Expliquer les comptes aux banques
- Préparation des prévisionnels d'exploitation et de trésorerie
- Suivi après la procédure



WEB
MEETING



**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES**



Région Pays de Loire